

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance de la première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY - Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – MM. Lucas ALBERI – Julien DINO – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Elodie CLARAC (s'est momentanément absentée) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – MM. Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – David LUTIN – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Mme Maguy BORDELAIS (excusée ; pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN) – M. Patrice PIERRE JUSTIN (s'est momentanément absenté).

.....
Date d'envoi de la convocation : 07 Juin 2023

Date d'affichage : 07 Juin 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 24

Absents : 11

Procurations : 6

Appelés à voter : 30

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE
.....

**PROJET DE DECISION
MODIFICATIVE N°2 AU
BUDGET 2023 DE LA VILLE
DU GOSIER**

CM-2023-5S-DAF-42

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-3 et L.1612-11 ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° CM-2022-8S-DAF-127 du 15 décembre 2022 portant approbation du budget primitif 2023 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2023-2S-DAF-20 du 11 avril 2023 portant décision modificative n°1 du budget primitif 2023 de la Ville ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 05 juin 2023;

Considérant la nécessité de modifier le budget primitif 2023 de la Ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 21 voix pour ; 1 voix contre ; 6 abstentions et 2 non votants

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°2 au budget 2023 de la ville du Gosier, conformément au tableau ci-après :

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°2	Décision modificative n°2	Montant des crédits ouverts après DM n°2
20	2031	Etudes	125 000,00 €	-50 000,00 €	75 000,00 €
23	237		0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
00183	2313		0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES				0,00 €	

SYNTHÈSE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2023

SECTIONS	Montant des crédits ouverts avant DM n°2	Décision modificative n°2	Montant des crédits ouverts après DM n°2
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	51 350 000,00 €	0,00 €	51 350 000,00 €
Recettes	51 350 000,00 €	0,00 €	51 350 000,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	17 155 206,00 €	0,00 €	17 155 206,00 €
Recettes	17 155 206,00 €	0,00 €	17 155 206,00 €
Total Dépenses	68 505 206,00 €	0,00 €	68 505 206,00 €
Total Recettes	68 505 206,00 €	0,00 €	68 505 206,00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 JUIN 2023

Et publication ou notification
le

28 JUIN 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2023

Pour extrait certifié conforme



~~Le Maire~~

- Cécile CORNET -

La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAÏDE -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de décision modificative n 2 au budget 2023 de la Ville du Gosier.

Date de transmission de l'acte : 28/06/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/06/2023

Numéro de l'acte : CM20235SDAF42 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20230613-CM20235SDAF42-DE

Date de décision : 13/06/2023

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)